



Clément Bruno, Barras Eric

Parc du chocolat, à Broc, quelle position du Conseil d'Etat ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt :

16.12.22

DIME/DEEF

Dépôt

La Gruyère vit une période faste avec une forte croissance et de gros projets en perspectives. Selon les diverses informations publiées depuis le début de l'année, le projet de Parc du chocolat, à Broc, semble être sur les rails, en vue d'une ouverture pour 2025.

Les perspectives exposées ont certes de quoi réjouir les milieux économiques et touristiques, 80 000 000 francs d'investissements déjà réunis pour la première étape, avec objectif de doubler à terme la fréquentation actuelle pour atteindre 800 000 à 1 000 000 de visiteurs par an, avec de nombreuses places de travail à la clé. Les promoteurs ont l'ambition de faire de la Gruyère et de Broc ni plus ni moins une capitale mondiale du chocolat. Le tout avec des impacts soi-disant maîtrisés au niveau environnemental. Enthousiasme partagé publiquement par le Conseiller d'Etat M. Olivier Curty, le préfet de la Gruyère et nombre d'élus.

Cependant, à analyser de plus près, il existe de nombreuses interrogations liées à ce projet, aussi séduisant soit-il (cf ci-dessous). Nous craignons également que ce dernier avance par étapes avec des premiers investissements sans que ces questions importantes soient résolues, ce qui rendra difficile d'éventuelles adaptations ultérieures. Il s'agit certes d'un projet entièrement privé, mais vu les inquiétudes partagées par un bon nombre d'habitants de la région et l'ambition de ce projet qui va avoir un impact bien au-delà de Broc et de la Gruyère, nous relayons au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Comment se positionne le Conseil d'Etat par rapport à ce projet et sa mise en œuvre ?
Ce dernier bénéficiera-t-il d'une procédure accélérée ?
2. Quel impact aurait ce potentiel million de visiteurs sur les différents réseaux de mobilité du district déjà en partie saturé ? Comment atteindre l'objectif de transfert modal visé (50 % des visiteurs par le rail) et éviter de péjorer la qualité de vie des habitants du lieu ?
3. Quelle est la compatibilité de ce projet avec la planification directrice cantonale et régionale ainsi qu'avec les objectifs climatiques du canton ?
4. Comment justifier la disparition des terres agricoles (notamment avec un nouveau parking de près de 500 places) ?
5. Comment l'espace réservé aux eaux sera-t-il respecté et quels seront les impacts sur la zone alluviale d'importance nationale ainsi que les autres milieux naturels proches du site ?
6. Quelle garantie de maintenir un véritable secteur de production dans l'usine avec un débouché pour les producteurs de lait de notre canton (et pas seulement une production « muséale ») ?

7. Ne serait-il pas opportun de faire une étude approfondie au niveau durabilité, en amont des démarches de permis de construire, avec une implication des différents services cantonaux et groupes d'intérêt concernés afin d'éviter des blocages au niveau de la mise à l'enquête et anticiper d'éventuelles adaptations du projet qui s'avéreraient nécessaires ?
-